

Courrier

Michel Thériault

Volume 20, numéro 1, mars 1974

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1055707ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1055707ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (imprimé)

2291-8949 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Thériault, M. (1974). Courrier. *Documentation et bibliothèques*, 20(1), 35–35.
<https://doi.org/10.7202/1055707ar>

Tous droits réservés © Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), 1974

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Courrier

*Les tâches
du «bibliotechnithécaire»
ou*

*Il ne faut pas faire de la fricassée dans les
sciences de l'information.*

Monsieur le rédacteur,

J'ai lu et longuement médité l'article de Lise Lachance et de Florian Dubois intitulé «Les tâches du bibliotechnicien» dans *Documentation et bibliothèques* du mois de juin dernier.¹ J'ai d'autre part devant moi la liste des tâches professionnelles du bibliothécaire réalisée par le comité sur les tâches professionnelles de la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec.²

Sans me fier uniquement à une comparaison entre les deux listes, mais aussi et surtout à mon gros bon sens, je suis étonné de voir que les auteurs de l'article en question donnent beaucoup trop à faire au bibliotechnicien et, quelquefois, pas assez. Mes remarques seront assez brèves. Le lecteur excusera donc la sécheresse du style et le fait que je ne passe pas toutes les tâches en revue.

Acquisitions. Les tâches numérotées de 5 à 8 dans l'article, i.e. classer les feuillets multiples et les copies de réquisitions, vérifier les factures et les documents à la réception et contrôler les feuillets de commandes, sont clairement des tâches de commis. C'est d'ailleurs ce qui se fait à l'Université de Montréal et on y commande et reçoit quand même des documents forts complexes et spécialisés. Je n'ai cependant pas d'objection à ce qu'un bibliotechnicien dirige l'un la section des commandes («ordering»), l'autre, la réception; au contraire, ce n'est que normal.

Catalogage et classification. Je trouve que les auteurs exagèrent en laissant croire aux étudiants en bibliothécaire, et par le ricochet de l'article, aux employeurs, que les bibliotechniciens sont préparés à attribuer les cotes (ou à vérifier les cotes données par L.C.) ou les vedettes-matière. Ces deux tâches demandent une analyse du document pour laquelle le bibliothécaire est préparé d'autant plus qu'il

a un grade de premier cycle dans une autre discipline que la bibliothéconomie, qu'il est entraîné spécifiquement à faire ce travail et qu'il apporte à son travail tout un bagage de connaissances et d'expérience. Ce bagage, les étudiants frais sortis du Cegep l'ont rarement, d'autant plus (et ceci est un peu un aparté, mais moins que l'on pense) que le système d'éducation actuel — du primaire au collégial — semble produire des gens plus ignorants que les bacheliers de l'ancien cours classique, lequel avait au moins le mérite de donner une très solide base culturelle: les humanités gréco-latines.

Référence. Je suis moins à même de commenter ici, mais je crois que dresser des bibliographies signalétiques ou critiques demande une capacité d'analyse documentaire que n'ont pas les bibliotechniciens parce qu'ils n'y sont pas préparés.

Prêt. Ce sont clairement des tâches de commis.

Conclusion:

- 1) Je ne vise aucun bibliotechnicien en tant qu'individu.
- 2) Je ne vise pas tant les bibliotechniciens que leurs professeurs qui tendent, il me semble, à faire de leurs élèves ce qu'ils sont eux-mêmes: des bibliothécaires. Je me demande si le nouveau programme de bibliothécaire (1974-75) n'accentuera pas cette tendance malheureuse.
- 3) Je crois que derrière tous les mots de l'article en question et du mien, il faudrait se reporter aux concepts fondamentaux: un *commis* s'occupe de tâches à répétition qui ne demandent pas d'entraînement spécialisé; un *bibliotechnicien* s'occupe de tâches généralement à répétition qui demandent un entraînement spécialisé; quant au *bibliothécaire professionnel*, que le lecteur se reporte à l'article de *Argus* ci-haut mentionné.

Michel Thériault

Chef du Service des Acquisitions
Direction des Bibliothèques
Université de Montréal

1. Lise Lachance et Florian Dubois, «Les tâches du bibliotechnicien», *Documentation et bibliothèques*, vol. 19, no 2 (juin 1973), 68-72.

2. Denys Munger, «Liste des tâches professionnelles du bibliothécaire», *Argus*, vol. 2, no 4 (1973), 65-68.